

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway, tenue au lieu ordinaire des séances, au 507, Route 108 Ouest, le 4 juillet 2023 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Linda Bouchard
Siège #2 - Renald Béliveau
Siège #3 - Richard Boivin
Siège #4 - Réal Cameron
Siège #5 - Réjean Boulanger
Siège #6 - Rachelle Audet

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Martine Brouard. Lynda Fillion, directrice générale et greffière-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte. Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 # 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux, la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway sera devant public.

2023-07-144

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR CETTE RENCONTRE
- 4 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE DU LUNDI 5 JUIN 2023
- 5 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 5.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du lundi 5 juin 2023
- 6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 - Sécurité incendie
 - 7.1.1 - Niveau des réservoirs incendie
 - 7.1.2 - Résolution pour verser le premier versement de l'entente de service incendie avec St-Romain
 - 7.1.3 - Résolution pour autoriser les achats d'une batterie pour lumière d'urgence, un avertisseur de fumé et monoxyde et une affiche pour le point de rassemblement à la suite de la visite du technicien en préventions d'incendie de la MRC du Granit
 - 7.2 - Sécurité civile
 - 7.2.1 - Résolution pour renouveler l'entente de service aux personnes sinistrées de deux ans avec la société canadienne de la Croix-Rouge
 - 7.3 - Autres (fourrière)
- 8 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT
 - 8.1 - Rapport des tests d'eau potable
 - 8.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées
- 9 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES

10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME

- 10.1** - Dépôt du projet du règ n° 2023-542 -RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2010-452 AFIN D'AUTORISER L'USAGE RÉCRÉATION EXTENSIVE DANS LA ZONE RU-9
- 10.2** - Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement no° 2023-543, RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2010-452 AFIN DE MODIFIER LE ZONAGE DE CERTAINS LOTS
- 10.3** - Résolution d'appui favorable au projet pilote de service de garde éducatif en communauté et entreprise au premier étage du chalet des loisirs au 509 route 108 Ouest Stornoway
- 10.4** - Résolution d'appui favorable pour présenter un projet pour une demande de subvention au FRR volet 2 à la MRC du Granit
- 10.5** - Résolution municipale pour l'appartenance des lumières situées sur les routes du MTQ pour le projet de conversion des lumières de rue au DEL

11 - LOISIRS - CULTURE

- 11.1** - Résolution pour accepter la soumission la plus basse pour le projet subventionné, par le programme Nouveaux Horizons pour les aînés, d'un GAZEBO sur le jeu de pétanque
- 11.2** - Résolution pour autoriser les achats subventionnés pour le parc Stornoway de 3 modules de jeux, 2 bancs et 2 chaises

12 - LÉGISLATION

13 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 13.1** - Comptes à payer
- 13.2** - Rapport de la petite caisse au 30 juin 2023
- 13.3** - Résolution pour transférer un montant sur le compte chèque dont le taux des intérêts actuels payés est plus élevé que le taux d'intérêts du compte Avantage
- 13.4** - Résolution pour accorder la subvention de 200. \$ pour l'achat de couches lavables pour bébé Paré- Montambeault
- 13.5** - Résolution pour autoriser la location de salle gratuite à l'organisme Maison de la famille pour des ateliers Mission-Parent dans la municipalité les jeudis matin, entre 9h00 et midi et ce pour une période de 8 semaine consécutive à l'automne 2023
- 13.6** - Résolution pour autoriser la location de salle gratuite à la Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif de Lac-Mégantic (CIEC) pour un projet d'activités éducatives pour des élèves de 1ère à 3ième du primaire année dont quelques participants demeurent à Stornoway
- 13.7** - Résolution pour autoriser la directrice générale et la présidente du Comité de développement Stornoway à participer à la journée de l'habitation le 14 septembre à Drummondville
- 13.8** - Résolution pour accepter la soumission de l'entreprise Pavage Des Cantons inc., pour les travaux de pavage de la cour arrière du bureau municipal

14 - RÉSEAUX ROUTIERS

- 14.1** - Rapport de l'inspecteur en voirie

15 - TECQ 2019-2023

16 - CORRESPONDANCE

17 - VARIA

- 17.1** - Ajout
- 17.2** - Ajout
- 17.3** - Ajout

18 - RAPPORT D'ACTIVITÉS

- 18.1** - Voirie - Réjean Boulanger
- 18.2** - Bibliothèque - Linda Bouchard

- 18.3 - Trans-Autonomie - Réal Cameron
 - 18.4 - Conseil d'établissement d'école - Linda Bouchard
 - 18.5 - Loisirs - Richard Boivin
 - 18.6 - Famille et aînés - Réal Cameron
 - 18.7 - SDE du Granit - Réjean Boulanger
 - 18.8 - Sécurité civile, Croix-Rouge - Renald Béliveau
 - 18.9 - Comité de développement - Linda Bouchard
 - 18.10 - COGESAF - Sacha Simoneau-Roy
 - 18.11 - Parc Stornoway - Réal Cameron
 - 18.12 - Parc Frontenac - Martine Brouard
 - 18.13 - Village-relais - Rachelle Audet
 - 18.14 - Art, Culture et Tourisme - Rachelle Audet
- 19 - MOT DE LA MAIRESSE
- 20 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 21 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tout le monde confirme avoir reçu une copie. Une dispense de lecture est accordée.

Il est proposé par Renald Béliveau

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3 - DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR CETTE RENCONTRE

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré pour cette rencontre.

4 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE DU LUNDI 5 JUIN 2023

La directrice générale fait le suivi du conseil ordinaire du lundi 5 juin 2023.

5 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2023-07-145

5.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du lundi 5 juin 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune explication supplémentaire n'est demandée;

Il est proposé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 juin 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 - Sécurité incendie

7.1.1 - Niveau des réservoirs incendie

Les mesures des réservoirs seront prises pour la prochaine séance du 14 août 2023.

2023-07-146

7.1.2 - Résolution pour verser le premier versement de l'entente de service incendie avec St-Romain

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Stornoway a une entente de service incendie avec la municipalité de St-Romain;

Il est proposé Renald Béliveau

QUE la municipalité de Stornoway autorise le 1er versement de 15 000.00 \$ pour l'entente de service incendie avec la municipalité de St-Romain.

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entente pour le service de protection incendie n°02-220-00-442*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-07-147

7.1.3 - Résolution pour autoriser les achats d'une batterie pour lumière d'urgence, un avertisseur de fumé et monoxyde et une affiche pour le point de rassemblement à la suite de la visite du technicien en préventions d'incendie de la MRC du Granit

CONSIDÉRANT QU'À la suite de l'inspection au chalet des loisirs par le technicien en prévention de la MRC du Granit;

CONSIDÉRANT QU'il recommande de remplacer la batterie de lumière d'urgence, un avertisseur de fumée et monoxyde et l'installation d'une une affiche de point de rassemblement;

Il est proposé par Réal Cameron

Que le conseil municipal autorise les achats recommandées par le technicien en prévention incendie de la MRC du Granit : une batterie de lumière d'urgence, un avertisseur de fumée et de monoxyde et une affiche du point de rassemblement;

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.2 - Sécurité civile

2023-07-148

7.2.1 - Résolution pour renouveler l'entente de service aux personnes sinistrées de deux ans avec la société canadienne de la Croix-Rouge

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit renouveler l'entente pour la prestation des services aux sinistrés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire continuer de collaborer avec la Croix-Rouge Canadienne;

Il est proposé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le renouvellement de 2 ans de l'entente pour la prestation des services aux sinistrés au coût annuel de 225. \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Sécurité civile-Croix-Rouge Canadienne n°02-230-00-459*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.3 - Autres (fourrière)

8 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT

8.1 - Rapport des tests d'eau potable

Toutes les analyses sont bonnes.

8.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées

9 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES

10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME

2023-07-149

10.1 - Dépôt du projet du règ n° 2023-542 -RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2010-452 AFIN D'AUTORISER L'USAGE RÉCRÉATION EXTENSIVE DANS LA ZONE RU-9

ADOPTION : **PROJET DE RÈGLEMENT No 2023-542**

ATTENDU QUE la Municipalité de Stornoway a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de Zonage no 2010-452;

ATTENDU QUE la *Loi* établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement ;

Il est proposé par Réjean Boulanger

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de de Stornoway adopte le projet de règlement suivant :

PROJET RÈGLEMENT No 2023-542 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2010-452 AFIN D'AUTORISER L'USAGE RÉCRÉATION EXTENSIVE DANS LA ZONE RU-9, dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément aux articles 126 et 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par la mairesse, **MARTINE BROUARD, le 14 août, à 18 H 30**, au 507, route 108 Ouest, Stornoway;

QUE le conseil municipal mandate la Directrice-générale/Greffière-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

COPIE CONFORME CERTIFIÉE

ADOPTÉE CE 4 JUILLET 2023

2023-07-150

10.2 - Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement no° 2023-543, RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2010-452 AFIN DE MODIFIER LE ZONAGE DE CERTAINS LOTS

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2010-452 AFIN DE MODIFIER LE ZONAGE DE CERTAINS LOTS

Je, soussigné, **Renald Béliveau**, conseiller, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de RÈGLEMENT NO 2023-543 modifiant LE RÈGLEMENT DE ZONAGE No 2010-452 AFIN DE MODIFIER LE ZONAGE DE CERTAINS LOTS

Le projet de règlement vise à:

- Modifier le zonage de certains lots.

DONNÉ À STORNOWAY

CE 4 IÈME JOUR DE JUILLET 2023

ADOPTION : PROJET DE RÈGLEMENT No 2023-543

ATTENDU QUE la Municipalité de Stornoway a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de Zonage no 2010-452;

ATTENDU QUE la *Loi* établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement ;

Il est proposé par Renald Béliveau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de de Stornoway adopte le projet de règlement suivant :

PROJET RÈGLEMENT N° 2023-543 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2010-452 AFIN DE MODIFIER LE ZONAGE DE CERTAINS LOTS, dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément aux articles 126 et 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par la mairesse, MARTINE BROUARD, **le 14 AOÛT, à 19 H**, au 507, route 108 Ouest, Stornoway;

QUE le conseil municipal mandate la Directrice-générale/Greffière-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

COPIE CONFORME CERTIFIÉE

ADOPTÉE CE 4 IÈME JOUR DE JUILLET 2023

2023-07-151

10.3 - Résolution d'appui favorable au projet pilote de service de garde éducatif en communauté et entreprise au premier étage du chalet des loisirs au 509 route 108 Ouest Stornoway

CONSIDÉRANT QUE le plan de développement de la municipalité de Stornoway 2022-2025 prévoit d'augmenter l'attractivité de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'un des axes stratégiques de ce plan consiste à soutenir la création d'un service de garde pour favoriser l'attraction et la rétention des familles;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a retenu comme espace le premier étage du chalet des loisirs situé au 509 route 108 Ouest Stornoway pour l'installation du service de garde éducatif en communauté et entreprise.

Il est proposé par Richard Boivin

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale a déposé une demande de modification du lieu pour l'installation du service de garde éducatif en communauté et entreprise au premier étage du chalet des loisirs, au 509 route 108 Ouest, Stornoway.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-07-152

10.4 - Résolution d'appui favorable pour présenter un projet pour une demande de subvention au FRR volet 2 à la MRC du Granit

CONSIDÉRANT QUE des montants spécifiques sont octroyés par résolution du conseil des maires de la MRC du Granit annuellement pour des projets municipaux structurants par le biais du financement du programme Fonds Région et Ruralité Volet 2 (FRR Volet 2);

CONSIDÉRANT QU'un montant de 25 253. \$ est réservé à la municipalité de Stornoway;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité perd le montant réservé, si elle ne dépose pas de projet pour le 15 septembre 2023,

Il est proposé par Linda Bouchard

Que le conseil autorise la directrice générale à déposer une demande de financement pour un projet structurant approuvé par le conseil et pour la valeur du montant réservé par la MRC du Granit pour la municipalité de Stornoway.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-07-153

10.5 - Résolution municipale pour l'appartenance des lumières situées sur les routes du MTQ pour le projet de conversion des lumières de rue au DEL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Stornoway veut participer à la réduction des gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Stornoway veut prendre un tournant vert;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Stornoway veut réduire son empreinte écologique;

Il est proposé par Réal Cameron

Que la municipalité de Stornoway reconnaisse qu'elle est propriétaire des équipements d'éclairage visés par la demande de permission de voirie demandée au ministère des Transports;

Que la municipalité de Stornoway s'engage à assumer la responsabilité et les coûts de construction des travaux faisant l'objet de la présente;

Que la municipalité de Stornoway a obtenu une attestation de conformité par un ingénieur de conversion des luminaires de propriété municipale en bordure du réseau routier sous la gestion du ministère des Transports;

Que la municipalité de Stornoway s'engage à assumer les coûts et l'entière responsabilité de l'inspection, l'entretien et le paiement de la facture d'électricité de ces équipements d'éclairage.

Adopté à l'unanimité des conseillers

11 - LOISIRS - CULTURE

2023-07-154

11.1 - Résolution pour accepter la soumission la plus basse pour le projet subventionné, par le programme Nouveaux Horizons pour les aînés, d'un GAZEBO sur le jeu de pétanque

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse des soumissions reçues pour l'ajout d'un gazébo sur le jeu de pétanque situé au 585 route 108 Est Stornoway, (projet subventionné à 25 000. \$ par le programme Nouveaux Horizons pour les aînés);

CONSIDÉRANT QUE le conseil recommande d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Constructions Proteau et Frères inc. pour un montant de

28 934.29 \$ avant taxes (33 267.20 \$, taxes incluses);

ATTENDU QUE le montant de 8 267.20 \$ supérieur au montant de la subvention de 25 000. \$ par le programme, Nouveaux Horizons pour les aînés et déjà encaissée, sera payé par la municipalité de Stornoway.

Il est proposé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway accepte la soumission de la compagnie, Constructions Proteau et Frères inc. pour un montant de 28 934.29 \$ avant taxes (33 267.20 \$, taxes incluses);

Que le conseil municipal autorise le paiement de 8 267.20 \$ soit le montant qui dépasse le financement reçu de 25 000. \$ par le programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

QUE le montant de 8 267.20 \$ soit pris dans le poste *Construction et entretien bâtiment-Agrandissement n° 02-622-00-522*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-07-155

11.2 - Résolution pour autoriser les achats subventionnés pour le parc Stornoway de 3 modules de jeux, 2 bancs et 2 chaises

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'acceptation des demandes de financement du programme d'aide à la mise en valeur du territoire public, demande de subvention au volet 2-MERN, réso n° 2022-11-272 et au Fonds de développement des parcs éoliens de Saint-Robert et du Granit, réso n° 2023-03-54;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité recevra des subventions accordées un total de 3547. \$ pour des projets soumis au de 7737.99 \$

Il est proposé par Réjean Boulanger

QUE le conseil autorise les achats pour le parc Stornoway des trois modules de jeux, deux bancs et deux chaises longues tel que présenté dans les demandes.

Que le montant soit pris dans le poste déjà budgété *Modules de jeux-Infrastructure n° 02-701-50-721*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

12 - LÉGISLATION

13 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2023-07-156

13.1 - Comptes à payer

Il est proposé par Richard Boivin

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement des comptes à payer présentés, Art. 204 CM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13.2 - Rapport de la petite caisse au 30 juin 2023

Le rapport de la petite caisse au 30 juin est déposé. Les conseillers ont reçu une copie.

2023-07-157

13.3 - Résolution pour transférer un montant sur le compte chèque dont le taux des intérêts actuels payés est plus élevé que le taux d'intérêts du compte Avantage

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente de tarification signée à l'automne 2021 pour 3 ans, que les intérêts versés mensuellement, dans notre compte chèque, sont calculés au taux préférentiel moyen de la Fédération des caisses Desjardins du Québec en vigueur pour le mois, moins 2.25 % sur le solde moyen mensuel créditeur net dans l'ensemble de nos comptes chèques en dollars canadiens détenus à la caisse.

CONSIDÉRANT QUE le taux préférentiel est de 6.95 % pour le compte chèque et de 2.90 % dans le compte Avantage;

Il est proposé par Richard Boivin

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à ne laisser que 10 000. \$ dans compte Avantage et à transférer la différence au compte chèque pour obtenir un meilleur taux d'intérêts.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-07-158

13.4 - Résolution pour accorder la subvention de 200. \$ pour l'achat de couches lavables pour bébé Paré- Montambeault

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a par résolution n° 2021-03-60 autorisé la mise place d'une subvention à l'achat de couches lavables d'un montant maximum de 200. \$ par enfant;

CONSIDÉRANT QU'une demande de subvention de 200. \$ a été présentée par Marie-Pier Montambeault avec preuve d'achat.

Il est proposé par Renald Béliveau

Que le conseil autorise le versement de la subvention de 200. \$ pour le remboursement d'achat de couches lavables à Marie-Pier Montambeault.

Que le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Subventions et dons organisme de charité n° 02-110-00-990*

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-07-159

13.5 - Résolution pour autoriser la location de salle gratuite à l'organisme Maison de la famille pour des ateliers Mission-Parent dans la municipalité les jeudis matin, entre 9h00 et midi et ce pour une période de 8 semaine consécutive à l'automne 2023

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Famille est un organisme communautaire qui vise à rendre aux familles de la MRC du Granit des services de soutien, d'éducation et d'orientation afin de faciliter le développement des enfants et des jeunes, à favoriser une meilleure relation parent-enfants et à accompagner les parents dans leur rôle;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme de la Maison de la Famille sollicite la participation de la municipalité afin d'emprunter la salle Fernand Breton et cuisine sans frais considérant que les 8 ateliers, **Mission-Parent**, seront offerts gratuitement aux parents à l'automne 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme de la Maison de la Famille se déplace dans une à deux municipalités à chaque année, afin de rendre l'activité accessible au plus grand nombre de parents de la MRC du Granit;

Il est proposé par Linda Bouchard

Que le conseil municipal autorise la location de salle gratuite à l'organisme Maison de la famille lors des ateliers, **Mission-Parent**, offerts gratuitement aux parents dans la municipalité de Stornoway, les jeudis matin, entre 9h00 et midi et ce pour une période de 8 semaine consécutive soit du 28 septembre au 23 novembre 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-07-160

13.6 - Résolution pour autoriser la location de salle gratuite à la Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif de Lac-Mégantic (CIEC) pour un projet d'activités éducatives pour des élèves de 1ère à 3ième du primaire année dont quelques participants demeurent à Stornoway

CONSIDÉRANT QUE la Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif de Lac-Mégantic (CIEC) fait une demande de location gratuite de la salle Fernand Breton pour réaliser un projet d'activités éducatives pour des élèves de 1ère à 3ième année du primaire, les mercredis de 8h30 à midi du 5 juillet au 9 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE 4 sur 7 participants du groupe demeurent à Stornoway;

Il est proposé par Rachelle Audet

Que le conseil autorise la location gratuite de la salle Fernand Breton à la Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif de Lac-Mégantic CIEC, les mercredis de 8h30 à midi du 5 juillet au 9 août, pour un projet d'activités éducatives pour des élèves de 1ère à la 3ième année du primaire, dont 4 des 7 jeunes du groupe demeurent à Stornoway

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-07-161

13.7 - Résolution pour autoriser la directrice générale et la présidente du Comité de développement Stornoway à participer à la journée de l'habitation le 14 septembre à Drummondville

CONSIDÉRANT QU'une journée sur le développement de l'habitation a lieu le 14 septembre 2023, au Centrexpo Cogeco de Drummondville et dont la thématique sera cette année « le choix d'un toit pour la vie » et que les frais d'inscription pour la journée sont de 95. \$, incluant une collation et le repas du midi;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a donné un appui favorable au Comité de développement Stornoway pour un projet de logements abordables dans la municipalité et que nous travaillons en collaboration pour le développement de la municipalité;

Il est proposé par Réal Cameron

Que le conseil municipal autorise l'inscription de la directrice générale et greffière-trésorière, Lynda Fillion, et de la présidente du Comité de développement Stornoway, Marie-Josée Bolduc, à la journée sur le développement de l'habitation qui aura lieu le 14 septembre 2023, au Centrexpo Cogeco de Drummondville ainsi que et autorise le paiement des frais d'inscription de 95. \$ chacune et des frais de déplacement selon le taux en vigueur;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Formation et perfectionnement n°02-130-00-454.*

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-07-162

13.8 - Résolution pour accepter la soumission de l'entreprise Pavage Des Cantons inc., pour les travaux de pavage de la cour arrière du bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE le conseil a demandé à l'entreprise Pavage Des Cantons inc., une soumission pour le pavage de la cour arrière du bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Pavage Des Cantons inc. nous a présenté une soumission de **30 320.00 \$** pour un total avec taxes de **34 860.42 \$**

Il est proposé par Réal Cameron

Que le conseil accepte la soumission présentée par l'entreprise Pavage Des Cantons inc. au montant de **30 320.00 \$** pour un total avec taxes de **34 860.42 \$**.

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Infrastructure-(centre communautaire) n°02-702-20-721*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

14 - RÉSEAUX ROUTIERS

14.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie

Le chargement dans le chemin Hampden s'est terminé vers le 19 juin. Le calcium a été épandu le 21 juin. Du rechargement sera fait dans le Chemin du Parc-de-Stornoway dans les prochaines semaines.

15 - TECQ 2019-2023

Un suivi des dépenses du rechargement du chemin North Hill sera fait ce qui nous permettra de connaître le montant restant pour prévoir de nouveaux rechargements pour l'automne 2023 ou au printemps 2024.

16 - CORRESPONDANCE

La correspondance du mois juin est déposée. Les conseillers désirant plus de détails pourront en obtenir une copie.

17 - VARIA

17.1 - Ajout

17.2 - Ajout

17.3 - Ajout

18 - RAPPORT D'ACTIVITÉS

18.1 - Voirie - Réjean Boulanger

Du 0-1/2 a été ajouté dans le chemin North Hill afin de permettre le mélange du matériel. Une amélioration a été remarquée mais des travaux pour corriger la problématique de ségrégation en surface seront complétés sur l'ensemble de la zone des travaux en juillet.

18.2 - Bibliothèque - Linda Bouchard

C'est un programme provincial qui permet de faire l'état de situation des bibliothèques publiques du Québec et qui se veut un levier pour améliorer les milieux par des recommandations et des pistes de solutions. Actuellement, nous sommes dans les comparables. Il y aura en 2026 une tournée des municipalités et la remise du rapport complet BiblioQUALITÉ.

18.3 - Trans-Autonomie - Réal Cameron

La prochaine réunion est le 5 juillet.

18.4 - Conseil d'établissement d'école - Linda Bouchard

Dernière réunion, mardi le 13 juin 2023 à la Source de St-Romain.

Il y a eu 150 personnes qui ont participé au Bingo Tupperware du vendredi 16 juin pour une levée de fonds pour le projet Plein'Art 2023-2024 de l'enseignant Alexandre Mongeon.

Mardi le 20 juin, une activité extérieure de plantation de 40 plants dans les 4 gros bacs du Jardin Collectif qui se trouve sur le terrain de l'école. Le projet se veut éducatif et participatif. Les surplus des légumes seront mis à la disposition de la communauté dans un bac placé en avant de la municipalité.

La rencontre des parents se fera en même temps de l'AGA et aura lieu mercredi le 6 septembre 2023 prochain.

18.5 - Loisirs - Richard Boivin

La fête des voisins a été remis au dimanche. Malgré la température, une trentaine de personnes sont venues. Nous avons aussi eu la chance de rencontrer deux couples de nouveaux arrivants.

Une flotte de vélo hybride a été acheté pour mettre à la disposition des citoyens pour location gratuite. C'est grâce à une contribution financière de 3989. \$ du Conseil sport loisirs de l'Estrie qui nous a permis d'acheter six vélos, un siège d'enfant et des casques. Un gros merci !

18.6 - Famille et aînés - Réal Cameron

Prochaine réunion du 5 juillet. Il faudra refaire bientôt la base du terrain du jeu de pétanque.

18.7 - SDE du Granit - Réjean Boulanger

18.8 - Sécurité civile, Croix-Rouge - Renald Béliveau

18.9 - Comité de développement - Linda Bouchard

La dernière rencontre le 6 juin 2023. Atelier Concept MF – Michel Boulanger et Francis Martin ont reçu la bourse "**accélérateur**" **OR** de la SDEG/MRC. Songe d'été aura lieu dans l'église St-Alphonse à Stornoway, mardi, le 1^{er} août 2023.

18.10 - COGESAF - Sacha Simoneau-Roy

18.11 - Parc Stornoway - Réal Cameron

Les achats des modules jeux, des chaises et des bancs à recevoir vers la mi-juillet. Ils seront installés par Réjean Carrier.

18.12 - Parc Frontenac - Martine Brouard

Visite guidée du parc Frontenac pour les conseillers et les employés, le dimanche 9 juillet. Une rencontre de la table d'harmonisation a eu lieu. Lors de cette rencontre, il y a eu présentation du rapport annuel et des investissements à venir. De nouveaux prêts à camper seront installés qui demanderont moins de manipulations et d'entretiens. La mairesse a été nommée présidente de la table d'harmonisation, ce qui impliquera une à deux rencontres provinciales avec les autres présidents.

18.13 - Village-relais - Rachelle Audet

Une rencontre en ligne concernant les nouvelles normes de stationnement pour les VR d'un maximum 24 heures à respecter.

18.14 - Art, Culture et Tourisme - Rachelle Audet

Le spectacle Songe d'été aura lieu à l'église St-Alphonse à Stornoway, mardi, le 1^{er} août 2023.

19 - MOT DE LA MAIRESSE

Madame Martine Brouard, mairesse sera présente au prochain conseil des maires qui aura lieu le 12 juillet prochain. Visiter le site web de la MRC du Granit pour consulter les procès-verbaux. www.mrcgranit.qc.ca/.

Présence à la Messe commémorative le 6 juillet prochain - Visite du parc éolien 14 juin et suivi de l'AGA-Prochaine séance du conseil des maires le 12 juillet à Notre-Dame-des-Bois - Participation au Comité famille, jeunesse, aîné le 29 juin à Stratford - Invitation Rencontre d'information au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et plein air le 11 juillet en Teams.

20 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande si une soirée d'information concernant le projet-pilote de garderie en communauté aura lieu dans les prochaines semaines. Oui, il y aura une rencontre qui sera annoncée à la suite de la réponse du Ministère vers la fin août, ce qui nous amène vers le début du mois de septembre pour organiser la rencontre d'information. Des informations sur le prix de la soumission retenue et sur la structure du gazébo sont demandées.

2023-07-163

21 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Renald Béliveau** et résolu unanimement que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 34.

Martine Brouard,
Mairesse

Lynda Fillion,
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Martine Brouard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.